



Réfléchir, concevoir et préparer son projet agroforestier

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez réfléchir à la mise en place d'un projet agroforestier réussi sur votre exploitation. A l'issue de la formation, le but est que chaque stagiaire reparte avec des éléments précis et évalués pour concevoir son projet agroforestier.

Contenu

Cette formation se déroulera sur trois jours avec des modules complémentaires de formation sur internet.

Modules de formation internet (avant la formation) : proposé en amont de la formation aux producteurs. Il visera à leur permettre d'acquérir ou réviser les notions de base sur les systèmes agroforestiers et de faire une première réflexion sur leur projet.

Jour 1 - Mardi 10 Janvier (en salle)

- Présentation des projets de chacun des stagiaires.
- S'approprier les méthodes de création et les techniques de gestion d'un aménagement agroforestier. Quels sont les éléments à prendre en compte pour la conception d'un projet agroforestier ? Quelles contraintes techniques, économiques ?
- Choix des essences, modes de gestion, organisation de l'exploitation, calendriers de planification des projets.

Jour 2 - Mardi 11 Janvier (salle et terrain)

- Visite commentées d'exploitations des stagiaires ayant des projets agroforestiers. Réflexion commune sur le terrain pour la mise en place de parcelles agroforestières.
- Ateliers participatifs sur la conception des projets agroforestiers des stagiaires.

Jour 3 - Mercredi 24 Janvier (en salle)

- Ateliers participatifs sur la conception des projets agroforestiers des stagiaires.
- Finalisation des projets des stagiaires.

Pour tout renseignement

Mathieu MARGUERIE 04 92 72 53 95 ou mathieu.marguerie@bio-provence.org

INFOS PRATIQUES

Date : mardi 10 janvier, mercredi 11 janvier, mardi 24 janvier 2017

Lieu : Forcalquier, salle du Grand carré

Horaires : 9h à 17h

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Daniele Ori, expert national en agroforesterie à Agroof

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation

*Au vu de la forte demande, **inscription obligatoire avant le 20 décembre***

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA



Bulletin d'inscription En 5 étapes

Les formations sont organisées par Agribio 04 et Agribio 05



Les inscriptions sont centralisées par Agribio 04 pour les deux structures

Etape 1 : « Je suis... »

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Dénomination (GAEC, EARL,...) :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :

Je déclare avoir lu les conditions générales de la formation

Date :

Signature :

Etape 2 : « Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes ... »

- 10/01-24/01 : Concevoir son projet agroforesterie
- 17-18 janvier : Gestion de la fertilité des sols en maraîchage bio
- 25 janvier : Réfléchir à ses choix variétaux en maraîchage bio
- 30/01-03/02 : Autoconstruire sa bineuse
- 6-7 février : « Cultiver des petits fruits rouges en AB
- février 17 : Atelier de transformation
- mars 17 : Maraîchage et arbres fruitier

Pour cela je joins un chèque de réservation de 75 euros à l'ordre d'Agribio 04*. L'inscription à une formation ne sera définitive qu'à réception de ce chèque de réservation.

Je souhaite qu'Agribio 04 conserve mon chèque de réservation à l'année pour les prochaines formations.

**chèque non encaissé sauf en cas d'absence injustifiée (Voir conditions générales de formation)*

Etape 3 : « Ma situation est.. »

• Je suis éligible au VIVEA

Ma formation est donc prise en charge par VIVEA (hors participation des stagiaires) et je joins OBLIGATOIREMENT à mon bulletin d'inscription un document attestant de mon éligibilité selon ma situation :

- Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé
-> une copie de l'attestation à télécharger sur votre espace personnel du site de la MSA
- Installé(e) depuis moins d'un an
-> l'original de l'attestation d'affiliation avec la date d'installation à demander à la MSA
- Candidat(e) à l'installation
-> une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation, un CEPPP ou un Conseil Régional soutenant la démarche d'installation

• Je ne suis pas éligible au VIVEA :

- Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise
-> les organismes suivants sont susceptibles de vous financer (OPCA, Pôle emploi, CCI, DIF...). Merci de nous contacter pour obtenir un devis
- Autre cas
-> Merci de nous contacter pour étudier votre situation

Etape 4 : Je regarde si la formation qui m'intéresse nécessite une participation du stagiaire

Dans certains cas, il est demandé une participation financière des stagiaires en plus de la prise en charge VIVEA ou des frais d'inscription pour les non éligibles (voir sur la page de présentation de la formation pour le montant). Il vous est donc demandé de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque supplémentaire de ce montant à l'ordre d'Agribio 04.

Etape 5 : J'envoie mon courrier d'inscription à l'adresse suivante :

AGRIBIO 04

Village Vert - 5 Place de Verdun- 04 300 FORCALQUIER

En pensant à joindre :

- Le bulletin d'inscription
- Le chèque de réservation de 75 euros (Cf étape 2)
- Le document attestant de mon éligibilité VIVEA (Cf étape 3)
- Le chèque du montant de la participation stagiaire si demandée (Cf étape 4)

